

Annexe à l'engagement de la liste BESANÇON verte et solidaire sur le pacte pour la transition

2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.

Si nous comprenons la philosophie générale et sommes en accord avec le niveau 3, le fait d'imposer et de nommer des acteurs économiques avec lesquels nous nous engagerions à travailler ou dont nous ferions la promotion avec les moyens publics (dans les niveaux 1 et 2) nous pose problème, notamment en regard des règles d'appels d'offres. Nous sommes par contre favorable à l'ajout de critères éthiques, sociaux et écologiques dans les appels d'offres.

4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

Le calendrier de mise en œuvre dépendra des licences déjà achetées toujours en cours et du temps de formation nécessaire pour les personnels.

15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

Nous nous engageons au niveau 2. En effet, le niveau 1 engage à un budget vélo annuel de 3 à 4 millions d'euros par an, le niveau 3 à un budget vélo de 13 à 14 millions par an, ce qui n'est pas un niveau que nous pouvons assurer d'atteindre.

16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

Nous nous engageons au niveau 2. En effet, nous ne nous engageons pas à interdire l'accès des SUV et des 4x4 sur le périmètre de la commune de Besançon, ce qui est demandé dans le niveau 3.

17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

Nous nous engageons au niveau 1 car il nous semble difficile de nous engager fermement sur la diminution de poids lourds dans la zone urbaine de 75 %, ce qui est demandé au niveau 2. Cependant l'ensemble des mesures prises iront mécaniquement vers une diminution drastique des poids lourds.

18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Nous nous engageons au niveau 2. Actuellement 1% du budget du Sybert est consacré à la prévention, on s'engage pour monter ce chiffre à 5% en fin de mandat. Le niveau 3 et 10 % nous semble difficile à atteindre.

19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

La redevance incitative est déjà en place. Mais nous souhaitons engager une réflexion pour les logements collectifs sociaux, avec les habitant·es et acteurs concernés, afin d'assurer une meilleure justice sociale.

20. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

Nous nous engageons au niveau 1 concernant l'habitat participatif. En effet, nous priorisons la rénovation de l'existant et la mise en place de commun et d'alternatives dans le logement social.

22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

Nous nous engageons au niveau 3 concernant la réduction de la publicité dans l'espace public. Cependant l'exemple choisi dans le niveau 1 (éteindre les éclairages d'arrêt bus la nuit) doit être pensé au prisme de la tranquillité des femmes dans leurs déplacements nocturnes.

27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

Nous nous engageons au niveau 3, à penser, entre autres, dans le cadre dans la création d'un centre de la réparation et du réemploi.

29. Crée une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures....

Nous sommes favorables à une commission extra-municipale ou extra-intercommunale - à voir dans le cadre de la Constituante communale (niveau 3 de la mesure 27 : Mise en place d'une Constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant·es associés aux élue·es).

Nous maintiendrons le CDP Conseil de Développement Participatif au niveau de Grand Besançon Métropole en lui donnant un rôle au-delà de "l'avis simple".

30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste...

Nous sommes favorables à un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA) et à la co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, en partant de l'existant, avec le centre 1901.